

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 19 DECEMBRE 1871.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
du Ministère des Finances pour l'exercice 1872.***(Voir les N^{os} 97 et 187 de la Chambre des Représentants, session de 1870-1871,
et le N^o 4 du Sénat, session de 1871-1872.)*Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président ; VERGAUWEN, FORTAMPS,
Baron VAN CALOEN, Baron BETHUNE, TERCELIN, et COGELS-OSY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1872, tel qu'il a été
adopté par la Chambre des Représentants, s'élève à :

A. Charges ordinaires et permanentes	fr.	15,167,780
B. Charges extraordinaires et temporaires.		521,800

fr. 15,489,580

Les crédits alloués, pour 1871, s'élevaient à 15,463,780

Il y a donc, pour 1872, une augmentation de. fr. 25,800

Les augmentations se résument comme suit :

Art. 7. — Service de la monnaie	fr.	1,900
» 13. — Surveillance générale.		700
» 17. — Service de la douane		25,000
» 19. — Supplément de traitements extraor- dinaire		7,500
» 20. — Traitements temporaires.		15,000
» 28. — Forêts, traitements		1,000

Total des augmentations. fr. 51,000

Par contre, il y a diminution sur les :

Art. 21. — Frais de bureau et tournées	fr.	6,000
» 27. — Domaines, traitements.		1,500
» 32. — Dépenses du domaine		18,000

Total des diminutions. fr. 25,500

Reste augmentation. fr. 25,800

(2)

Ces diverses modifications sont expliquées et justifiées dans la note préliminaire qui accompagne le projet de Budget formulé par le Département des Finances, à laquelle nous croyons pouvoir nous référer.

Le Budget a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
J. COGELS-OSY.